

## MODIFICATION DE CESSION DE PART SANS CHANGEMENT DE GÉRANCE

Date: 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

## Formulaires:

• Formulaire M2 – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

## Documents pour la société :

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale enregistré par le Centre des impôts
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 2 exemplaires des statuts mis à jour certifiés conformes par les représentants légaux
- 2 exemplaires des cessions de parts enregistrés

## Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

• Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

108 €

• Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce, selon le mode d'activité :

15,27 €